



HAL
open science

Réévaluer la place de l'agriculture à l'heure du Grand Paris

Hervé Brédif, Vincent Pupin

► **To cite this version:**

Hervé Brédif, Vincent Pupin. Réévaluer la place de l'agriculture à l'heure du Grand Paris. *Annales de géographie*, 2012, 683, pp.43-65. halshs-00718172

HAL Id: halshs-00718172

<https://shs.hal.science/halshs-00718172>

Submitted on 16 Jul 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Réévaluer la place de l'agriculture à l'heure du Grand Paris

Reassessing the place of agriculture at the time of the Grand Paris project

Hervé Brédif

UFR de géographie de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne – LADYSS, UMR 7533, Nanterre.

Vincent Pupin

Ingénieur agronome

Résumé

La réflexion ouverte par les autorités publiques autour du Grand Paris n'accorde qu'une place mineure à l'agriculture. Des travaux entrepris dans plusieurs espaces à forte composante agricole de la ceinture verte suggèrent une autre réalité et d'autres perspectives. En analysant les différents documents de planification et d'aménagement de la région francilienne, l'article distingue quatre périodes dans l'histoire des relations entre Paris et sa périphérie agricole. Après cette lecture à dire d'experts, la parole est donnée aux acteurs de terrain. Leur attachement aux espaces agricoles de la ceinture verte s'avère aussi considérable qu'il est méconnu. Des raisons motivées le fondent, aussi bien utilitaires qu'identitaires – et non seulement un prétendu réflexe Nimby. Finalement, les espaces ouverts agricoles de la ceinture verte se révèlent stratégiques pour redonner sens, identité et projet à de vastes portions de l'agglomération parisienne.

Abstract

In this article, our viewpoint is to consider the development of the Paris Region from the small importance given to agricultural areas around the city. In the first part, we study the official urban planning documents. The place of agriculture in these documents, remains marginal ; it seems to be important only for the inhabitants living just around the agricultural areas. The second part shows our analysis of more than six hundred interviews made in several agricultural areas. It appears that the attachment of inhabitants to the open agricultural areas is considerably underestimated. This attachment to agricultural areas is not, in our view, a NIMBY reflex because the fight against urbanization is not the main reason to defend agriculture : the question of a balanced development of the Paris Region is always raised. We cannot say only that these agricultural areas are "useful" for biodiversity, landscape or local supplies. These areas are sources of identity ; they help people to know who they are, individually and collectively. They are good places for stakeholders to build common projects, to find new synergies and think differently about a sustainable development of the Paris Region.

Mots-clés

Métropole francilienne ; Grand Paris ; ceinture verte ; espaces urbanisés-espaces ouverts ; multifonctionnalité ; attachement à l'agriculture ; identité ; territoires de synergies.

Key words

Metropolitan area of Île-de-France ; Grand Paris ; green belt ; urban spaces and open spaces ; attachment to agriculture ; multifunctionality ; identity ; territories for synergies.

Introduction

« Nous devons repenser la ville. Voir loin et large. Tout faire pour rendre nos métropoles plus vivables, plus attractives, plus durables, plus humaines » (extrait de l'intervention du président de la République à la Cité de l'architecture et du patrimoine, 29 avril 2008).

La révision du SDRIF voulue par le président du conseil régional d'Île-de-France, de même que la consultation internationale sur l'avenir de la métropole francilienne lancée par le Président de la République, font référence, l'une et l'autre, à un contexte général, lourd de crises plurielles et convergentes. Crise écologique désormais installée dans les consciences ; crise énergétique en plein essor ; crise économique et financière aux manifestations brutales ces derniers temps ; crise aggravée du logement et des transports ; crise sociale et politique profonde, ponctuée d'à-coups saisissants, telles les émeutes des banlieues de 2005 ; crise, encore, du mode de développement et de la décision politique. L'avenir, nous dit-on, est chargé d'incertitudes et de menaces, qu'il convient d'anticiper et de prévenir. La métropole parisienne, par la concentration de la population et par son organisation même, se trouverait tout particulièrement exposée. Un même sentiment de l'urgence d'agir s'impose aux responsables, avec la nécessité d'adapter la métropole à la nouvelle donne globale, sous peine d'une disqualification rapide et de problèmes bientôt insolubles. La quête d'un « nouveau modèle » suscite bien des réflexions.

L'exercice s'avère malaisé cependant, car la métropole francilienne s'avère « d'une incroyable complexité », ainsi que le souligne Michel Lussault (2009, p. 256), co-président du conseil scientifique de la consultation internationale sur l'avenir de la métropole francilienne.

Le présent article se propose de contribuer à la réflexion autour du Grand Paris, en s'appuyant sur les résultats d'une démarche poursuivie depuis plusieurs années dans la périphérie de la métropole francilienne, et portant plus précisément sur des espaces ouverts au caractère agricole marqué. Cette démarche suit la recommandation de Stephen Jay Gould (1997, p. 14) de « s'attaquer par la bande aux grands problèmes et non de front ». En effet, la réflexion sur l'état et l'avenir de la métropole francilienne s'intéresse au premier chef à l'urbain dense avant de progresser vers la périphérie, bien plus qu'elle ne procède d'un mouvement inverse. Le poids de l'urbain conduit à envisager le sujet agricole dans un second temps, comme un ajustement à la marge. Au contraire, les démarches que nous conduisons, depuis plusieurs années, à la demande d'acteurs locaux, dans différents territoires de la ceinture verte, suggèrent de renverser l'approche. De considérer la question urbaine depuis les forêts et les champs. De réévaluer en d'autres termes la place et le sens de l'agriculture dans le devenir de la métropole francilienne. Au demeurant, non pas de manière purement théorique,

mais en s'appuyant sur l'expertise approfondie de plusieurs centaines de personnes impliquées dans ces territoires.

Deux parties composent cet article. La première s'emploie à caractériser la place effective qu'occupe l'agriculture dans les conceptions officielles de l'aménagement de la métropole francilienne. Elle s'appuie sur une lecture et une analyse minutieuses des grands documents-cadres de planification. Opérant un renversement d'approche, la seconde partie donne la parole aux acteurs installés dans le voisinage d'espaces ouverts agricoles. Les enseignements de cette vaste mobilisation d'expertises apportent un éclairage original sur les conditions et moyens de la réussite du Grand Paris.

1 Évolution des relations entre la métropole et son arrière-pays agricole et rural en quatre périodes décisives : une lecture à dires d'experts.

Nombre de métropoles ont connu ces dernières décennies un développement spectaculaire, voire anarchique, échappant manifestement à toute forme de maîtrise. En comparaison, Paris et sa région se caractérisent par la volonté précoce des autorités d'encadrer et d'organiser l'extension urbaine. L'expérience accumulée en matière de planification urbaine à grande échelle s'avère, aujourd'hui encore, assez exceptionnelle : l'élaboration d'un schéma directeur pour l'ensemble de la région francilienne n'a guère d'équivalent à l'étranger. Il est ainsi possible d'examiner la place accordée à l'agriculture dans la construction de la métropole francilienne, en s'appuyant sur la série de documents-cadres produits par un demi-siècle de planification régionale, ainsi que sur les travaux de plusieurs auteurs, notamment Charvet (2003), Charvet et Poulot (2006). L'analyse de ce corpus permet de distinguer quatre périodes dans les relations entre l'agglomération parisienne et son arrière-pays agricole et rural. Le *récit* qui en résulte ne prétend pas reconstituer l'histoire réelle, ni en épouser tous les détails et toutes les fines exceptions. Il serait plus juste d'y voir un panorama tributaire des conceptions des institutions et des experts en charge des questions d'aménagement et d'urbanisme qui y travaillent. La présentation des quatre périodes distinguées se soldera par un bilan.

1.1 De la disette à l'abondance : les très riches heures de l'agriculture d'Île-de-France

À la fin du Moyen Âge, Paris est déjà un formidable centre de consommation, le plus grand ventre de l'Occident médiéval en fait (Favier, 1974). Avec ses foules d'officiers, d'avocats, de procureurs, de maîtres et clercs d'obédiences multiples, Paris, où domine largement le secteur tertiaire, a tant de bouches à nourrir que les ressources alimentaires de la proche région n'y suffisent pas. Pourtant, elles ne sont pas négligeables. Le fond des vallées avoisinantes fournit des légumes, des pois et des fèves. Coteaux et flancs de vallées accueillent des vergers. Montreuil

et Vincennes produisent des fromages. De Vitry et de Bourg-la-Reine à Nanterre et à Neuilly, une part significative des coteaux de la couronne méridionale et occidentale est recouverte de vignes. De même, les forêts de Boulogne, Saint-Cloud, Sèvres et Rueil fournissent-elles du bois pour la ville. L'approvisionnement en blé s'avère plus problématique, les marges parisiennes ne couvrant qu'une très faible partie des besoins.

En temps normal, la population parisienne ne manque de rien. En revanche, dès que surviennent des conditions climatiques défavorables ou bien la guerre, les prix des denrées grimpent en flèche et la disette sévit. Dans la première moitié du XV^e siècle, la conjugaison de ces deux facteurs génère à plusieurs reprises de sévères crises. Après 1440, la paix durable qui s'installe permet de compenser les mauvaises récoltes en recourant aux excédents des régions voisines.

Pour le roi et ses officiers, le ravitaillement de la plus grande ville du royaume est donc considéré comme un objectif de première importance : la sécurité alimentaire des Parisiens constitue une véritable affaire d'État (Favier, p. 304). C'est pourquoi Charles VII, puis François I^{er}, n'hésitent pas à prendre des dispositions légales et réglementaires favorables à l'approvisionnement de Paris : exonération de taxes dans un rayon de dix ou douze lieues autour de Paris, afin d'alléger les prix des denrées et autres produits agricoles de première nécessité (bois, paille...) ; droits donnés aux agriculteurs de vendre directement leur production aux consommateurs sans passer par les Halles ou des intermédiaires. Ces dispositions juridiques particulières, qui perdureront jusqu'au milieu du XX^e siècle, bénéficient en retour aux exploitations agricoles : elles assoient leur rentabilité et contribuent à leur essor. Réciproquement, les ceintures maraîchères valorisent les fumiers des chevaux, les eaux d'égouts et autres boues d'épuration (Donadieu, 1998).

Dans la thèse de géographie sociale et économique qu'il consacre à la vie rurale de la banlieue parisienne, Michel Phlipponneau (1956) estime que l'interdépendance qui s'est développée au cours des siècles entre l'agriculture environnante et la capitale connaît son apogée à la fin du XIX^e siècle. Par la suite, le mouvement général de modernisation de l'agriculture allié au développement des infrastructures de transport change la donne. Progressivement, ce qui s'était tissé au cours des siècles va se défaire : symbole de toute une époque, l'Arpajonnais, célèbre chemin de fer secondaire sur route reliant les Halles de Paris à l'importante zone maraîchère située autour d'Arpajon est abandonné en 1937.

1.2 Gérer la croissance rapide de l'agglomération parisienne : les trajectoires se séparent

En 1960, quinze ans après la seconde guerre mondiale, l'effort de reconstruction de la France bat son plein. Il est porté par une solide croissance économique (+ 5 % par an) et démographique. Le secteur agricole se modernise. L'agglomération parisienne compte 8 millions d'habitants.

La création de nouveaux logements n'a cependant pas suivi le mouvement ; de même, infrastructures et réseaux (assainissements, électricité...) n'ont pas

été conçus pour une telle population. Aux portes de Paris s'étalent de vastes bidonvilles. Afin de « remettre de l'ordre dans tout cela »¹, la nécessité d'une planification plus directive s'impose. En 1958, un décret prescrit l'élaboration d'un plan d'aménagement et d'organisation générale de la région parisienne (PADOG). Trop restrictif quant aux espaces ouverts à l'urbanisation, ce plan sera décrié malgré ses avancées significatives au sujet du RER ou des rocades routières. Bientôt, sous la direction de Paul Delouvrier, un nouveau plan d'aménagement pour la région de Paris (SDAURP) lui succède ; il prend pour hypothèse fondatrice un quasi-doublement de la population de l'agglomération parisienne à la fin du XX^e siècle (14 millions de personnes attendues) ; un développement économique soutenu est également prévu, exigeant la construction de nombreux logements. Les aménageurs parviennent à la conclusion qu'un développement anarchique de l'urbanisation, « en tâche d'huile » se profile. Le remède consiste à exporter la croissance vers des villes nouvelles.

En décidant d'implanter ces nouveaux centres urbains sur des plateaux céréaliers situés à distance de l'agglomération, les aménageurs rompent avec les principes de l'urbanisme qui jusqu'alors s'étaient efforcés de préserver les espaces agricoles. L'abondance alimentaire permet ce changement de cap. De fait, l'espace agricole, toujours figuré en blanc sur les cartes², est d'abord considéré comme « libre de construction » (Fleury, 2005). Aussi, la question agricole n'occupe-t-elle qu'une place marginale dans le SDAURP. Il en va tout autrement pour les forêts, les fonds de vallée et les plans d'eau, en raison du rôle qui leur est échu depuis l'avènement de la société des loisirs.

L'agriculture francilienne, agriculture céréalière de plaines et de plateaux pour l'essentiel, se destine résolument au marché international. Signe des temps, le marché des Halles, surnommé le « ventre de Paris » par Émile Zola, ferme ses portes. Il est remplacé, en 1969, par le Marché d'Intérêt National de Rungis, plus grand marché au monde de produits frais, étendu sur plus de 200 hectares.

1.3 Essor de la planification verte dans la planification urbaine

Le ralentissement économique qui fait suite aux deux chocs pétroliers du début des années 1970 coïncide avec une croissance démographique de la région capitale moins importante que prévu. Voté en 1976, le schéma directeur de la région Île-de-France (SDAURIF), va néanmoins reconduire pour l'essentiel les grandes orientations du schéma antérieur, tout en embrassant un espace plus large, celui de la région Île-de-France.

Bien qu'il maintienne des objectifs ambitieux en matière de développement économique, de logements et de transport, le Schéma directeur de 1976 insiste sur la nécessité de ménager des solutions de continuité entre les villes nouvelles

1 Propos prêtés habituellement au général de Gaulle.

2 Il faudra attendre le Schéma directeur de 1994 pour que l'espace agricole soit figuré en jaune pâle. Signe d'une reconnaissance accrue de l'espace agricole, le SDRIF de 2008 accorde aux espaces agricoles représentés sur les cartes un jaune d'intensité plus soutenue.

d'une part, entre ces dernières et l'agglomération centrale d'autre part. Pour la première fois, les espaces ruraux, agricoles et boisés sont reconnus pour le rôle positif qu'ils peuvent jouer dans l'aménagement général de la métropole francilienne. La notion de « trame verte » fait son apparition. Elle s'appuie en particulier sur la délimitation de vastes espaces ouverts³, baptisés zones naturelles d'équilibre (ZNE). Comme l'indiquent avec insistance plusieurs études conduites à cette période, dans l'esprit du citoyen, la dimension paysagère de l'agriculture l'emporte largement sur la dimension nourricière ; une analyse qui, en 1997, paraît toujours valable à B. Hervieu et J. Viard.

Dans les années qui suivent, la région, nouvellement créée par les lois de décentralisation (1982), n'aura de cesse que de raffiner le principe et les modalités d'application de cette trame verte, d'autant que les espaces « ni urbanisés ni urbanisables » sont à peu près les seuls à relever de son domaine de compétence. Le devenir des espaces ouverts compris dans une couronne de 10 à 30 km de Notre Dame – la notion de ceinture verte voit le jour en 1983 – préoccupe tout particulièrement les experts du conseil régional. Au début des années 1990, la révision du SDRIF, bien que toujours placée sous la responsabilité de l'État, donne lieu à d'intenses échanges avec les services de la région. Le nouveau schéma qui voit le jour repose sur trois piliers : l'urbanisation, les transports, puis l'environnement. Pour la première fois, l'agriculture y occupe une place significative : sa vocation patrimoniale et économique y est affirmée. Un accord est trouvé sur la nécessité de préserver la « couronne rurale » : la création de parcs naturels régionaux doit en conforter la vocation générale. L'espace de jonction entre l'urbain dense et le rural marqué, constitue, en revanche, une véritable pomme de discorde entre les services de l'État et ceux de la région. Près des deux tiers des espaces urbanisables du SDRIF (43 450 hectares) retenus par les services de l'État se situent précisément dans l'espace ceinture verte ; un espace où l'explosion pavillonnaire (Berger, 2004) se traduit par un étalement urbain marqué. Le SDRIF de 1994 ne sera donc pas validé par le conseil régional qui publiera, dès l'année suivante, sa propre réflexion sous la forme d'un Plan vert régional (1995).

Sous l'effet de la mondialisation des échanges, l'agriculture d'Île-de-France s'engage plus avant dans la voie de la production céréalière de masse. Le nombre de chefs d'exploitations chute, tandis que la surface agricole utile (SAU) moyenne par exploitation s'accroît fortement. En raison des difficultés de circulation en région parisienne, les abattoirs s'éloignent de plus en plus jusqu'à disparaître complètement de la région. De même, silos et autres sites de stockage des grains désertent l'Île-de-France, accroissant les problèmes d'acheminement des céréales.

3 Traduction de l'anglais *open spaces*, la notion d'espaces ouverts regroupe l'ensemble des espaces boisés, agricoles et naturels, c'est-à-dire des espaces ni bâtis ni imperméalisables. Il convient de noter que ces espaces ne sont pas nécessairement « ouverts au public » (cas des parcs de chasse, et des champs agricoles dans une assez large mesure), pas plus qu'ils ne sont toujours « ouverts au regard » (cas des forêts) (d'après IAURIF, 2005).

En somme, du point de vue du modèle agricole dominant et de sa compétitivité, l'Île-de-France perd en l'espace de quelques décennies son statut de région avantageuse (bonnes terres, atouts fiscaux, grand bassin de transformation et de consommation), pour se rapprocher de celui de territoire à handicap, un statut réservé jusqu'ici aux territoires de montagne et aux zones de marais.

1.4 Tournant de siècle : l'âge des doutes et de l'après-Kyoto

Le SDRIF de 1994 avait été conçu pour une période d'au moins quinze ans. Pourtant, moins de six ans après l'adoption de ce document-cadre, le conseil régional, devenu responsable de la révision du SDRIF, envisage de remettre l'ouvrage sur le métier. Plusieurs évolutions de fond plaident pour une révision. En premier lieu, la problématique du développement durable est pratiquement absente du document de planification ; du coup, les nouvelles préoccupations qu'elle véhicule (biodiversité, limitation des gaz à effet de serre, circulations douces, énergies renouvelables...) n'ont pas véritablement été prises en compte. En outre, le schéma de 1994 a échoué à enrayer des tendances fâcheuses. L'espace « ceinture verte », faute d'un statut clairement identifié et reconnu, continue de payer un lourd tribut à l'urbanisation. Sur les 70 000 hectares qu'il comporte, 18 000 ont été urbanisés de 1982 à 1994 et 9 500 de 1994 à 1999. « L'enveloppe » des sols à urbaniser dans les 25 prochaines années a été consommée lors de la seule décennie 1990. À ce rythme-là, que restera-t-il d'ici vingt ans de la ceinture verte et du projet, qu'elle servait, de lutte contre l'étalement urbain en tache d'huile ? Cette situation s'avère préoccupante, alors que « des mutations et des crises majeures, liées notamment au changement climatique et au renchérissement des énergies fossiles⁴ » se profilent. En bref, le modèle de développement urbain suivi, *de facto*, par l'agglomération francilienne, est à repenser en profondeur. Le SDRIF adopté en 2008 propose d'y opposer une réponse globale, tenant en un maître mot : la densification, afin de réaliser une agglomération compacte, économe en ressources, particulièrement en espace et en énergie (SDRIF, p. 39).

Ce faisant, le nouveau schéma directeur prévoit « d'achever la structuration polycentrique de la métropole francilienne » et « vise une écorégion solide et solidaire, au sein du Nord-Ouest européen » (conseil régional, 2006). Les espaces ouverts, en particulier ceux de la ceinture verte, gagnent encore en importance. Leur maintien et l'amélioration de leur qualité sont élevés au rang de principe organisateur d'un aménagement francilien réussi si l'on en croit ce type de formule : « La région considère aujourd'hui la valorisation des espaces ouverts et la densification des espaces bâtis comme indispensables l'une à l'autre : à l'objectif de densité et de mixité de la ville correspond celui de la multifonctionnalité de la nature » (Conseil régional, 2006, p. 90-91). La réflexion elle-même s'avère plus systémique : le SDRIF parle désormais de « système régional des espaces ouverts »,

4 Il s'agit précisément du titre du deuxième défi identifié par le SDRIF (2008, p. 35).

dont la structure est à la fois concentrique et radiale (SDRIF, 2008, p. 93). Il prévoit également « le renforcement du réseau stratégique des entités agricoles, boisées et naturelles de la ceinture verte les plus proches de l'agglomération [...] », et « la consolidation des cinq grandes pénétrantes agricoles et boisées qui permettent [...] de relier la couronne rurale et la trame verte d'agglomération » (Conseil régional, 2006, p. 101).

Simultanément, une série de rapports officiels, commandés par l'État, s'accordent à reconnaître la fragilité des espaces périurbains et des formes agricoles qu'ils abritent (Larcher, 1998 ; Deswartes, 1999). La loi d'orientation agricole de 1999 ouvre la possibilité d'une protection juridique du foncier agricole avec le classement, à l'échelle communale ou intercommunale, des sols agricoles en zone agricole protégée.

1.5 Bilan

Avec la révolution industrielle, le développement des transports et l'internationalisation des échanges, la dépendance réciproque qui existait entre Paris et ses espaces agricoles et forestiers environnants s'est peu à peu étioyée. Le phénomène atteint son paroxysme dans le courant des années soixante, alors que la forte croissance de l'agglomération parisienne se déploie dans un contexte de relative abondance alimentaire. Puis, le passage d'une logique quantitative à une logique plus qualitative de l'aménagement de la métropole francilienne s'accompagne d'une attention accrue pour les espaces ouverts, espaces agricoles compris. La ville dense retrouve un intérêt pour ses franges et son arrière-pays agricole et rural, au travers du prisme du cadre de vie, des loisirs et du paysage. Les évolutions récentes confèrent assurément à l'agriculture un rôle plus diversifié et plus riche, donnant lieu à des politiques et des mesures spécifiques. De sorte que certains documents officiels accordent désormais à l'agriculture en tant que telle, en particulier à celle qui subsiste dans l'espace ceinture verte, un caractère stratégique. Cependant, l'argumentaire se révèle assez pauvre. Il se borne à brandir le caractère multifonctionnel de l'agriculture (SDRIF, 2008, p. 95)⁵

En somme, la place de l'agriculture dans la construction de la métropole parisienne demeure assez marginale (encadré). Au quotidien, les problèmes de transport, d'emploi, de logement, de travail, de bruit et de qualité de l'air, pour n'en citer que quelques-uns, accaparent tout autrement le Francilien et les responsables des différentes institutions ; il faut en outre compter avec les pôles de compétitivité, les grandes opérations d'urbanisme et les opérations d'intérêt national (OIN) érigés en priorité des priorités. De sorte qu'en comparaison, l'argumentaire de la multifonctionnalité agricole, sans doute convaincant pour

5 Le SDRIF, par exemple, regroupe ces utilités ou fonctions en cinq catégories : les trois premières sont classiques (fonction économique ; fonction environnementale ; fonction sociale), les deux autres le sont moins : « fonction d'aménagement du territoire plutôt que de réserve foncière », rôle considéré comme essentiel dans le cas de la ceinture verte ; « fonction d'adaptation à la crise énergétique et au changement climatique qui passe d'une part par le développement des filières énergétiques non alimentaires [...], et d'autre part le développement des circuits courts [...] ».

les spécialistes du sujet, ne pèse pas bien lourd auprès des décideurs publics. L'aménagement de la métropole francilienne se pense et se construit sur d'autres prémisses que celles-là. Est-ce finalement normal ou peut-il en être autrement ?

QUELLE PLACE DE L'AGRICULTURE DANS LA « CONSULTATION INTERNATIONALE SUR L'AVENIR DE LA MÉTROPOLÉ FRANCILIENNE » ?

Au terme de la présentation des dix propositions sur le Grand Paris (2009), Michel Lussault tente de dégager des points communs et des différences, en les organisant autour de dix mots-clés. Dans les trois pages de texte correspondantes, l'agriculture n'apparaît qu'à deux reprises, sous un seul mot-clé, celui de « non bâti (friches, délaissés, vides, campagnes...) ». Le géographe remarque que ces espaces « sont légion et même souvent plus vastes que les pleins ». Avant d'ajouter : « À tel point qu'on peut se demander si le plus urgent des chantiers n'est pas de parvenir à intégrer ces vides, cette campagne, cette nature, cette agriculture, au sein de la pensée et de l'action urbaines » (p. 257).

En réalité, des différences assez considérables apparaissent entre les propositions, eu égard à la place qu'elles réservent à l'agriculture.

Parce qu'elles se concentrent sur l'urbain et ont en ligne de mire la réduction prioritaire des gaz à effet de serre, certaines propositions (équipe Winy Maas et associés, équipe Djamel Klouche et associés, et, dans une moindre mesure, l'équipe Yves Lion et associés) ne font pas grand cas de l'agriculture ou l'ignorent. Elles s'intéressent en revanche aux forêts, envisagées comme puits de carbone et recommandent même d'en développer l'étendue. Pour d'autres, l'intérêt des espaces verts, espaces agricoles compris, réside d'abord dans leur rôle de limite, de frontière, qui sert à « compenser l'expansion sauvage de la ville ». Dans cette optique, l'équipe constituée autour de Richard Rogers recommande de renforcer la protection de la ceinture verte ; tout en défendant cette notion de limite et de frontière offerte par les espaces verts, deux équipes (Jean Nouvel et associés, Bernardo Secchi/Paola Viganò et associés) fustigent au contraire la notion même de ceinture verte, estimant qu'elle s'oppose au principe de percolation, de circulation, au moment où il importe de sortir d'une logique de zoning, de parcs qui isolent et de monospécificité stérile des espaces. Outre ce rôle structurant dans l'organisation de l'espace, les espaces verts renvoient plus généralement au principe de multifonctionnalité des espaces et de mixité que cherchent à développer plusieurs équipes, au travers notamment d'une relation ville-nature ou ville-campagne retrouvée (équipe Jean Nouvel, équipe Geipel et Andi ou encore Secchi/Bernardo).

Dans les deux propositions de l'équipe Secchi/Bernardo et de l'équipe Roland Castro, c'est moins l'agriculture en tant que telle que la géographie et les entités paysagères qui en résultent qui servent de principe organisateur de la région capitale.

C'est finalement dans les travaux de l'équipe De Portzamparc et surtout dans ceux d'Antoine Grumbach et associés que les espaces agricoles sont gratifiés d'un rôle déterminant.

Dans son modèle de développement rhizomatique de la métropole, De Portzamparc illustre l'importance des espaces ouverts agricoles à partir de l'exemple du plateau de Saclay « pris comme "une clairière" géante vouée à la nature et à l'agriculture ». Et d'ajouter : « Donner à toutes les installations d'université et laboratoires des situations de bord de parc dans une unité générée par le tracé de ce bord apporte des qualités d'identité et de cadre de vie différentes de celles du milieu urbain. »

Crumbach va plus loin, en prônant un principe général et organisateur de solidarité entre l'urbain et le rural. Il y voit le moyen de répondre à la perte d'identité de la ville radiocentrique, considérant que « le sentiment d'appartenance à un territoire métropolitain est indissociable d'une identité géographique ». Toutefois, il importe de



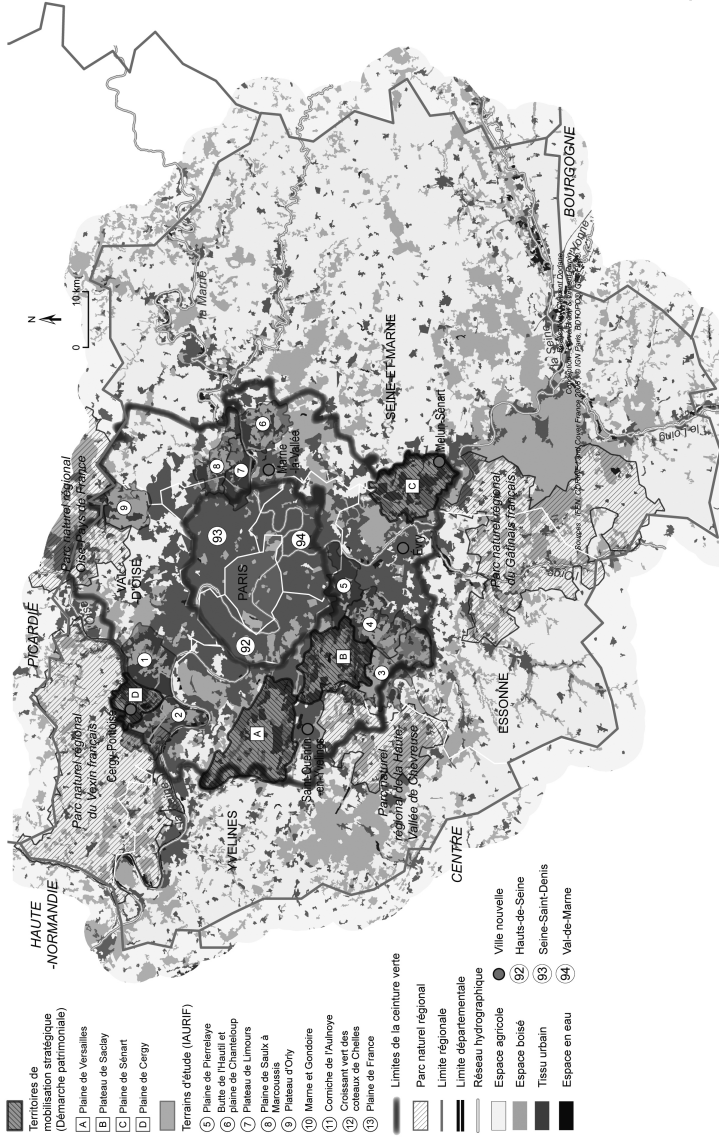
souligner que l'espace de projet et d'identité considéré par Crumbach correspond à celui de la vallée de la Seine : « La vallée de la Seine constitue une opportunité exceptionnelle pour donner à chacun le sens de l'habiter, du "topos" sans lequel le "logos" ne peut s'enraciner » (p. 130).

2 Renversement de perspective : l'intérêt des espaces ouverts à caractère agricole selon les acteurs de la périphérie du Grand Paris

La présente partie opère à rebours, et même doublement à rebours, de ce qui précède. En envisageant tout d'abord la question du développement de la métropole à partir de sa périphérie ou de ses marges, là où, précisément, se trouvent encore d'assez vastes espaces agricoles. En privilégiant ensuite la parole des habitants et des acteurs de ces territoires.

Plus de six cents entretiens approfondis fondent les propos qui suivent (figure 1). Ces entretiens ont été réalisés à l'occasion de deux interventions distinctes. La première correspond à une démarche de facilitation soutenue par le conseil régional d'Île-de-France et déployée dans quatre territoires ayant fait acte de candidature via la création d'une association locale. Entre cent et cent vingt acteurs ont été rencontrés dans chacun de ces territoires sur une problématique précise, celle des « conditions et moyens d'une amélioration de l'agriculture pour une meilleure gestion de la qualité du vivant dans la métropole francilienne ». Les auteurs du présent article ont été en charge de ce processus pour la plaine de Versailles (Pupin *et al.*, 2008) et pour le plateau de Saclay (Brédif, 2003, 2008, 2009). S'apparentant davantage à une étude, la seconde démarche a été développée à la demande du département environnement urbain et rural (DEUR) de l'IAURIF ; des étudiants de Master 2, encadrés par Hervé Brédif et Catherine Carré (2006), ont réalisé une vingtaine d'entretiens dans chacun des neuf espaces non urbanisés retenus à cet effet (la figure 1 montre les terrains relatifs à ces deux démarches). Dans ce cas, les interlocuteurs étaient invités à s'exprimer sur la question suivante, adaptée à chaque terrain d'étude : « Intérêts et enjeux de l'espace ouvert non urbanisé : quelles valorisations locale et régionale, et quels moyens d'actions ? ».

De finalité différente, ces deux démarches étaient en revanche très proches en ce qui concerne leurs modalités pratiques. En effet, toutes les personnes rencontrées l'ont été en tant qu'expertes du territoire considéré. Il ne s'agissait en aucun cas de mettre au jour une sorte d'opinion moyenne obtenue à l'issue d'une enquête auprès de différentes catégories statistiques, mais bien de rencontrer les acteurs clés de ces différents territoires et terrains d'étude ; acteurs clés en raison des responsabilités qu'ils exercent, de l'influence qu'ils ont, de fait, sur le territoire, ou bien à cause des connaissances spécifiques dont ils disposent. Le choix des interlocuteurs obéissait donc à la fois à des critères de représentativité, de variété socio-cognitive et de pertinence au regard de la problématique retenue.



Carte 1 Pourquoi maintenir les espaces ouverts agricoles de la ceinture verte d'Île-de-France ?
Why keep agricultural open spaces of the Île-de-France Green Belt ?

Élus, responsables d'administration, aménageurs, agriculteurs, associatifs, chefs d'entreprises et autres acteurs significatifs à l'échelle des espaces considérés ont donc été privilégiés⁶. Dans les deux cas, les entretiens approfondis, soumis à une clause d'anonymat, étaient directement inspirés de la procédure d'audit patrimonial, établie par Henry Ollagnon (1987). Chaque personne rencontrée livrait son expertise, en suivant un cheminement précis consistant à : 1) donner sa propre lecture du territoire, des qualités et problèmes afférents ; 2) réaliser le diagnostic des actions engagées ; 3) produire une prospective ; 4) formuler des propositions en termes d'organisation et d'actions. Cette même trame servait à analyser et confronter les entretiens les uns aux autres, afin de révéler les champs de convergence, les différences majeures et les voies de changement possible. De ces travaux, les cinq enseignements suivants seront retenus.

2.1 Un attachement considérable et mésestimé aux espaces ouverts agricoles

Les agriculteurs de ces territoires ont été les premiers étonnés de découvrir combien les urbains qui les environnent se montrent attachés au caractère agricole des espaces ouverts de la périphérie de la métropole. Car les retours qu'ils perçoivent habituellement au sujet de l'agriculture s'avèrent peu encourageants. Les perturbent tout d'abord les critiques et autres protestations à l'égard des agriculteurs, accusés d'accaparer l'espace, de polluer l'air et l'eau, de salir les routes et de retarder la circulation. Plus encore, c'est surtout l'indifférence générale qui les affecte. Comme s'ils n'existaient pas, à en juger par le peu de cas qu'il est fait d'eux dans les débats locaux, lors des assemblées des conseils municipaux, de manière plus générale dans la vie des cités implantées à proximité⁷. En revanche, qu'une commune ait besoin d'espace pour l'aménagement d'une ZAC ou d'un nouveau quartier, que le département projette de faire des routes ou que l'État décide de soutenir tel ou tel pôle de compétitivité, et l'espace agricole fait toujours office de réserve foncière taillable à merci. De sorte qu'ils en sont venus à penser que leur seule raison d'être consiste à gérer de manière transitoire un foncier en attente de projet urbain digne de ce nom ; qu'en d'autres termes, la ville peut très bien se passer d'eux quand bon lui semble.

De fait, lors des entretiens, la question agricole n'est pas toujours abordée spontanément et encore moins d'emblée, en particulier par les élus et autres responsables locaux. Ces acteurs s'expriment volontiers sur l'intérêt et l'importance des espaces ouverts ; en revanche, il faut souvent leur demander expressément à quoi doivent ressembler selon eux ces espaces ouverts et qui doit en assurer la gestion pour qu'ils osent parler d'agriculture. Beaucoup d'entre eux confient à ce

6 On trouvera des précisions sur ces aspects méthodologiques dans les articles publiés au sujet du plateau de Saclay et de la plaine de Versailles (*ibid.*).

7 Rappelons à ce sujet qu'à raison de 6 000 exploitations agricoles pour 11 millions d'habitants en Île-de-France, le rapport est d'environ un agriculteur pour 2000 citoyens, un rapport de force encore plus défavorable si l'on restreint le diamètre du cercle à la proche périphérie parisienne.

moment de l'entretien qu'ils sont sans doute les seuls ou les derniers à considérer que c'est bien à une activité agricole qu'ils tiennent avant tout. Quant à savoir s'ils ont eu l'occasion d'échanger sur le sujet avec d'autres acteurs des territoires considérés, la réponse est presque toujours négative. L'activité agricole est ce tiers exclu⁸, dont personne n'ose prononcer le nom, alors que dans leur for intérieur, la quasi-totalité des acteurs rencontrés affirme que les espaces ouverts doivent absolument conserver un caractère agricole marqué. Ce résultat est d'autant plus remarquable que la procédure retenue pour les entretiens (anonymat ; problématique ouverte, non focalisée sur l'agriculture elle-même ; conduite semi-directive des entretiens) permettait aux acteurs de s'exprimer librement sur l'intérêt d'un maintien des espaces ouverts et sur le rôle de l'agriculture à ce sujet. Quelques-uns en ont d'ailleurs profité pour expliquer que selon eux l'agriculture de ces secteurs était condamnée à plus ou moins courte échéance ; ils se comptent cependant sur les doigts de la main – même s'il s'agit parfois d'élus significatifs. En somme, il est frappant de constater que l'agriculture apparaît aux yeux de la plupart des acteurs rencontrés comme une activité cardinale pour le maintien et l'amélioration de la qualité des espaces ouverts de la périphérie de la métropole francilienne... bien qu'il s'agisse d'un immense non-dit.

Le quiproquo général qui en résulte n'a d'égal qu'un autre malentendu, non moins dommageable. Malentendu, symétrique du précédent, selon lequel les agriculteurs de ces espaces ouverts convoités, sont des spéculateurs dans l'âme, impatients de vendre leurs terres à prix d'or ou d'être expropriés, quand ils ne sont que fermiers, moyennant de confortables compensations. Faux procès, intenté par moult observateurs et chercheurs, qui ne résiste cependant pas plus aux faits aisément vérifiables qu'aux entretiens approfondis. Il est exact que le foncier, quand il est vendu comme terrain constructible, génère une plus-value appréciable. Des agriculteurs et des maraîchers – quand ils étaient propriétaires et non locataires des terres qu'ils exploitaient – ont joué de l'extension urbaine pour asseoir leur retraite ou bien pour s'installer ailleurs. Cependant, les agriculteurs que nous avons rencontrés sont restés en zone périurbaine, contre vents et marées ; ils ont fait le choix de ne pas vendre leurs terres. Hors cas particuliers, ils ne souhaitent pas du tout s'en séparer. Ils y ont des racines, comme l'atteste le fait que leur famille y est souvent implantée depuis plusieurs générations. Ils y sont attachés et ne s'en cachent pas, pour qui sait leur demander. Ils y investissent, développent des projets ou aimeraient le faire. Ils voient mal, de toute façon, ce qu'ils pourraient faire d'autre : pour aller où ? Si toutefois, leurs terres devaient être réquisitionnées, il va sans dire qu'ils n'ont aucune envie de ne pas être indemnisés à la hauteur du préjudice économique et psychologique que cela représente. Ce qu'ils n'hésitent pas à rappeler au besoin ; que les organisations

8 Tiers exclu en ce sens qu'elle disparaît du discours officiel qui considère d'un côté le développement, l'emploi, les activités économiques et le logement, de l'autre les espaces naturels, l'environnement, la préservation du cadre de vie.

agricoles revendiquent si haut et si fort, et si souvent, que cela finit par être perçu comme une finalité recherchée, sinon une politique de développement en soi.

2.2 L'explication par l'« effet Nimby » ne tient pas

La variété et la richesse des expertises recueillies obligent à réviser les fondements de nombreux discours relatifs à l'agriculture périurbaine. Elles s'opposent tout d'abord à la rhétorique d'aménageurs et de développeurs, prompts à dénigrer les espaces ouverts où domine l'agriculture, au motif qu'il s'agit de grands vides, qu'ils assimilent à des déserts dénués d'un quelconque intérêt. En effet, pour ces opérateurs, seuls des projets urbanistiques de quelque ampleur peuvent redonner sens et utilité à ces non-espaces que sont les espaces ouverts agricoles. Aussi considèrent-ils que le maintien en l'état de ces vacuités relève en réalité de la tactique d'une poignée de riverains nantis et égoïstes, désireux de maintenir inchangé leur cadre de vie bucolique. Souvent, les chercheurs en sciences sociales eux-mêmes endossent sans hésitation cette explication toute faite, trouvant dans les enquêtes qu'ils réalisent mille et un signes attestant un détournement de l'imaginaire agricole dans l'espoir réel de repousser l'urbanisation, avec sa cohorte de nuisances (logements sociaux, routes, bruit, insécurité). L'attachement apparent à l'agriculture ne serait qu'un trompe-l'œil qui masquerait le trop connu réflexe NIMBY. Un réflexe jugé par eux délétère dans la mesure où il conduit à figer le territoire, ainsi qu'à brimer le potentiel de développement de l'agriculture (Poulot, 2006). Sans pour autant nier l'existence de cette attitude, il convient de reconnaître que l'attachement dont ces espaces sont l'objet repose le plus souvent sur des raisons et des considérations beaucoup plus profondes. Au demeurant, lors des entretiens approfondis, tous les acteurs, sans exception, conviennent au bout d'un moment qu'il ne s'agit pas non plus de s'opposer coûte que coûte à l'urbanisation. À leurs yeux, le véritable défi consiste à trouver une voie d'équilibre entre protection des espaces et développement social et économique. Un équilibre possible, selon eux, sous réserve de développer les synergies entre acteurs et dimensions du territoire, condition nécessaire pour retrouver des marges de manœuvre dans un système soumis à de multiples contraintes.

2.3 Au-delà des notions de paysage et de multifonctionnalité, par trop réductrices

Ainsi que le confirment les spécialistes de l'IAU et de l'AEV, aucune étude d'ampleur n'a vraiment été diligentée depuis plus de trente ans, afin de cerner avec précision la lecture et les attentes des Franciliens au sujet des espaces ouverts à forte composante agricole, compris dans le périmètre de la ceinture verte. Dans ce contexte, l'action publique repose sur les deux seules idées, génériques, dont elle dispose : la première, établie dans un contexte sociétal déjà ancien, stipule qu'en milieu fortement urbanisé l'agriculture renvoie, dans l'esprit des citoyens, à l'idée de paysage et de cadre de vie avant tout autre considération, notamment de production alimentaire ; la seconde, nous l'avons dit plus haut, cherche à faire

reconnaître les nombreux biens et services induits par l'activité agricole via la notion de multifonctionnalité.

Or, à l'issue des nombreux entretiens sur lesquels s'appuie notre réflexion, il apparaît que les acteurs, localement, recourent rarement à la notion de fonction, *a fortiori* à celle de multifonctionnalité. Cette lecture par fonctions séparées se contente de décrire les choses de l'extérieur, et de les reclasser selon des catégories prédéfinies. Faute de s'appuyer sur l'expression directe des acteurs, des problèmes qu'ils perçoivent, des craintes et des rêves qui les habitent, elle ne parvient pas vraiment à révéler les enjeux propres à chaque territoire et à l'activité agricole ou ne le fait que de manière partielle. Ce que la multifonctionnalité gagne en universalité grâce à des catégories de lecture reproductibles, autorisant une comparaison entre territoires, elle le perd finalement en pertinence, en séparant ce que la réalité relie et en se privant de la problématisation contextuelle que les acteurs, eux, réalisent. Pis, le recensement des différentes fonctions, loin de servir la cause de l'agriculture et des espaces ouverts, peut se retourner contre ceux-ci : une fois formulées les fonctions qu'ils offrent, divers opérateurs imaginent sans coup férir des « solutions alternatives », d'autres modes d'occupation des sols, d'autres prestations susceptibles de remplir ces mêmes fonctions spécifiques. Par exemple, ils font valoir qu'un golf, qu'un parc urbain ou qu'un aménagement HQE peuvent tout aussi bien, sinon mieux que les activités agricoles, favoriser l'infiltration de l'eau de pluie, offrir des espaces verts ou encore favoriser la biodiversité.

À l'inverse, les expertises recueillies aboutissent presque toujours à la formulation d'enjeux essentiels au devenir de vastes territoires, des enjeux qui relèvent en définitive de considérations d'intérêt général, pour des secteurs entiers de la métropole francilienne, voire de la métropole dans son ensemble. Des enjeux qui se déclinent différemment dans chaque territoire et dans chaque espace ouvert. À cet égard, comme nous l'avons montré ailleurs (Brédif, 2009), le cas du plateau de Saclay s'avère assez remarquable : les quatre ensemble de qualités et d'enjeux qui se révèlent à l'écoute des acteurs n'ont aucune chance d'être trouvés à partir d'une lecture en termes de fonctions.

En outre, cette approche permet d'identifier des opérateurs et des projets favorisant les synergies. C'est le cas du cheval en plaine de Versailles (Pupin, 2008), trait d'union potentiel entre deux nombreuses activités et enjeux – élément de cohésion social, rôle éducatif, agent de développement rural, patrimoine culturel... À lui seul, le projet de valorisation du fumier de cheval qui se développe dans ce secteur retisse des liens entre céréaliers, centres équestres, élus et chercheurs de l'INRA, autres producteurs de matières organiques aussi. Du coup, questions de transport, d'urbanisation, d'emploi, de loisir et de lien social sont envisagées dans une perspective nouvelle et moins sectorielle. Pour le plateau de Saclay, c'est autour des circuits courts au profit de la restauration collective (publique et privée) que se renouent des relations entre acteurs. Ces véritables intégrateurs territoriaux que sont, ici, le cheval, là-bas, les circuits courts, émergent à l'issue d'un processus stratégique, visant à révéler les intérêts communs aux acteurs

impliqués dans ces territoires. Un inventaire des seules utilités, aussi complet soit-il, n'aura pas ce résultat.

2.4 Plus qu'une question d'utilité, un besoin et un enjeu d'identité

Le combat pour la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture rencontre une autre limite importante du fait que, par construction, il privilégie une logique utilitaire – alors que l'essentiel se passe finalement ailleurs, du côté de l'être.

Pour la très grande majorité de nos interlocuteurs en effet, la valeur fondamentale des espaces ouverts tient à ce qu'ils sont facteur « d'identité »⁹. Facteur d'identité, car ces espaces véhiculent des qualités essentielles à leurs yeux, auxquels, avec le temps, ils se sont attachés, de manière quasi viscérale. Facteur d'identité encore en cela qu'ils permettent de renouer avec le *sensible*, dimension dont Cyria Émelianoff (2003, p. 51) note à juste titre qu'elle a été négligée. Facteur d'identité surtout dans la mesure où ils permettent à chacun de se situer géographiquement, de savoir qu'il est là plutôt qu'ailleurs ; ce faisant, ils s'avèrent porteurs de *sens*, car ils répondent à une nécessité existentielle, ontologique pourrait-on dire avec Augustin Berque (2000). Facteur d'identité enfin, dans la mesure où ils permettent à tous de se sentir en relation avec les éléments naturels, d'être immergés dans le flux du vivant planétaire, avec le rythme des saisons, l'histoire de l'humanité...

En somme, ces espaces offrent, de l'aveu même de nos interlocuteurs, la possibilité de savoir qu'ils savent qui ils sont, ce qu'ils aiment et ce dont ils ont vraiment besoin : êtres-là au monde, c'est-à-dire habitants *hic et nunc*, mais ouverts et reliés à l'évolution du vivant et de la conscience sur Terre. Constitutif des lieux où ils vivent ou travaillent, le caractère agricole des espaces ouverts contribue à définir ces lieux autant qu'il contribue à définir en retour les acteurs eux-mêmes. Aussi, quand un périmètre agricole devient friche, par abandon d'une ferme par exemple, cette situation est-elle vécue comme une dégradation du territoire, « comme une lumière qui s'éteint dans la nuit », insistent un élu, des responsables d'associations et des chercheurs. De même, l'idée de transformer tout ou partie de l'espace agricole en terrain de golf, en forêt ou en parc urbain ne suscite guère d'enthousiasme, quand elle ne provoque pas un rejet catégorique : « S'il faut en arriver là, si c'est le seul moyen d'éviter que tout soit construit, alors, ce sera sans moi » ; cette petite phrase, nous l'avons retrouvée dans tous les territoires où nous sommes intervenus.

Néanmoins, cette relation identitaire aux espaces ouverts à caractère agricole n'est pas uniforme. Elle varie d'un territoire à l'autre, au sein même de chaque territoire. Un habitant qui a fait le choix de s'installer dans un petit village préservé au cœur d'un espace agricole périurbain et celui qui habite dans une zone urbaine dense, mais n'en suit pas moins tous les jours, matin et soir, les

9 Notion évoquée par plusieurs spécialistes du périurbain, mais finalement peu argumentée et développée.

changements de la plaine agricole à travers la vitre du train de banlieue ou depuis celle de son automobile peuvent tous les deux se sentir liés à l'espace agricole, bien que de façon différente.

2.5 Passage à l'identité territoriale partagée

Réduire la relation des habitants aux espaces ouverts agricoles à une « identité contre » (contre l'urbanisation) empêche de remonter à la source cachée de cette attitude, de comprendre qu'il s'agit en réalité d'une posture inhérente à une sociopolitique dégradée. Les travaux que nous avons conduits enseignent que les acteurs craignent pour le devenir des espaces ouverts à caractère agricole. Que l'avenir de ceux-ci est rarement discuté de manière ouverte, évolue cahin-caha, au gré de décisions aussi disparates que ponctuelles, sans visibilité ni plan d'ensemble. Qu'en définitive, il n'existe pas de lieu où les différents acteurs peuvent échanger ensemble sur l'intérêt, les conditions et les moyens d'un pilotage de la qualité de ces espaces. De sorte que personne ne sait vraiment ce que les autres ont en tête à leur sujet. Cette situation, nous l'avons rencontrée au commencement de nos travaux. Elle a considérablement évolué, du seul fait que les acteurs ont réalisé, grâce à la démarche de facilitation, qu'ils n'étaient pas seuls à accorder de l'importance à ces espaces. Ils sont alors passés d'une posture de défense ou de défiance à une posture de projet reposant sur l'idée que les espaces ouverts agricoles pouvaient jouer un rôle de premier plan dans la construction d'une identité pour de vastes secteurs de la métropole francilienne. Non pas une « identité contre » – mais bien une « identité pour » : pour des villes, des communautés de communes, des territoires qui, sinon, peinent à savoir où ils en sont et où ils vont ; pour une amélioration de la qualité de vie des habitants ; pour une reprise en main de l'avenir incertain de certains espaces. Non pas une « identité contre », mais une « identité avec » : avec des agriculteurs qui jusqu'à présent se sentent abandonnés de tous ; avec les habitants d'autres communes ou communautés de communes dont la proximité aux espaces ouverts à caractère agricoles fait qu'ils partagent, sans toujours en avoir pris la réelle mesure, un espace de projet potentiel et de devenir commun ; avec les habitants et communes de territoires plus éloignés mais néanmoins demandeurs de certaines qualités que ces espaces ouverts peuvent leur apporter.

En somme, ce travail a révélé que les espaces ouverts à caractère agricole sont beaucoup plus que des espaces verts, des poumons verts ou des pénétrantes vertes, ainsi que le veut la nomenclature officielle. Ils offrent la possibilité de réunir, de rapprocher ou de recoudre ce que par ailleurs tout ou presque semble disjoindre et opposer. De sorte que de nombreux acteurs locaux sont près de leur reconnaître un rôle de *clé de voûte territoriale*. Ils redonnent de la lisibilité, de la cohérence et du sens à de vastes secteurs, alors que la logique administrative et politique découpe, fragmente et isole, en retenant pour critère exclusif des données politiques, sociales et urbaines (cf. carte des intercommunalités (Brédif, 2009) pour le plateau de Saclay). En bref, ils s'avèrent porteurs d'identité et de projet pour de vastes secteurs géographiques (carte n° 2). Cela se manifeste

déjà dans plusieurs territoires. Il en va ainsi du travail réalisé dans le secteur du Triangle Vert : cinq communes se sont dotées depuis 2003 d'une association leur permettant d'échanger et de construire ensemble un projet commun visant à la préservation et à la mise en valeur d'un espace agricole qu'elles se partagent et qui est soumis à de très fortes pressions urbanistiques. Réunis dans différents collèges, élus, agriculteurs et autres usagers de l'espace négocient au quotidien ce projet de vie en commun et d'identité territoriale – un projet de cœur pourrait-on dire –, alors même que les communes relèvent en pratique de communautés de communes distinctes – un choix de raison¹⁰. Un processus similaire se déploie à l'échelle d'un autre secteur, celui de la plaine de Versailles, espace agricole longtemps considéré comme une simple séparation physique entre une partie nord-est, « riche », aux résidences cossues, une partie sud-est, « pauvre », comprenant un fort taux de logements sociaux, et une partie ouest, « rurale », avec ses petits villages bien conservés. Depuis quelques années, une association¹¹ s'emploie à fédérer les énergies autour d'un projet positif en faveur du maintien et de l'amélioration de la qualité de l'agriculture. Progressivement, des communes riveraines de cette plaine découvrent tout l'intérêt qu'elles auraient à jouer la carte « Plaine de Versailles », un espace d'appartenance plus vaste, cohérent, identifiant et même requalifiant. Une nouvelle signalétique se développe dans ce territoire, avec la mention « commune de la plaine de Versailles ». Dans le cas du plateau de Saclay, il ne fait pas de doute, là aussi, que cet espace agricole intéresse de nombreuses communes avoisinantes et peut constituer un cœur ou une plateforme d'échange et de sens commun ; ici, la dynamique encouragée par l'association Terre et Cité, se cristallise autour du développement des circuits courts.

En somme, là où les forêts apparaissent comme des seuils, des sas, des limites ou des frontières, les espaces agricoles font plutôt figure de cœur, de foyer, de lieu d'échange ou de passerelle entre des villes, des groupes sociaux et des communautés. Au-delà des différences, des inimitiés, des peurs et des préjugés réciproques, ces grandes clairières agricoles permettent de renouer avec un sentiment d'appartenance à des entités territoriales plus vastes. Au sens le plus rigoureux et le plus profond du terme, elles constituent d'authentiques symboles¹². Symboles d'une harmonie possible par réunion des contraires. Symboles de nouvelles centralités en gestation, riche de la diversité de leurs composantes et de leurs complémentarités potentielles. Symboles, de par leur aptitude nourricière, qu'un regain d'autonomie, y compris pour les systèmes urbains les plus hétéronomes, ne relève pas de

10 Les communes de Champlan, Saulx-les-Chartreux et Villebon-sur-Yvette font partie de la Communauté d'Agglomération « Europ'Essonne ». Nozay relève de la Communauté de communes « Cœur du Hurepoix ». Marcoussis demeure sans rattachement.

11 Il s'agit de l'APPVPA (Association patrimoniale de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets), composée, elle aussi de trois collèges (élus, agriculteurs, associations et usagers).

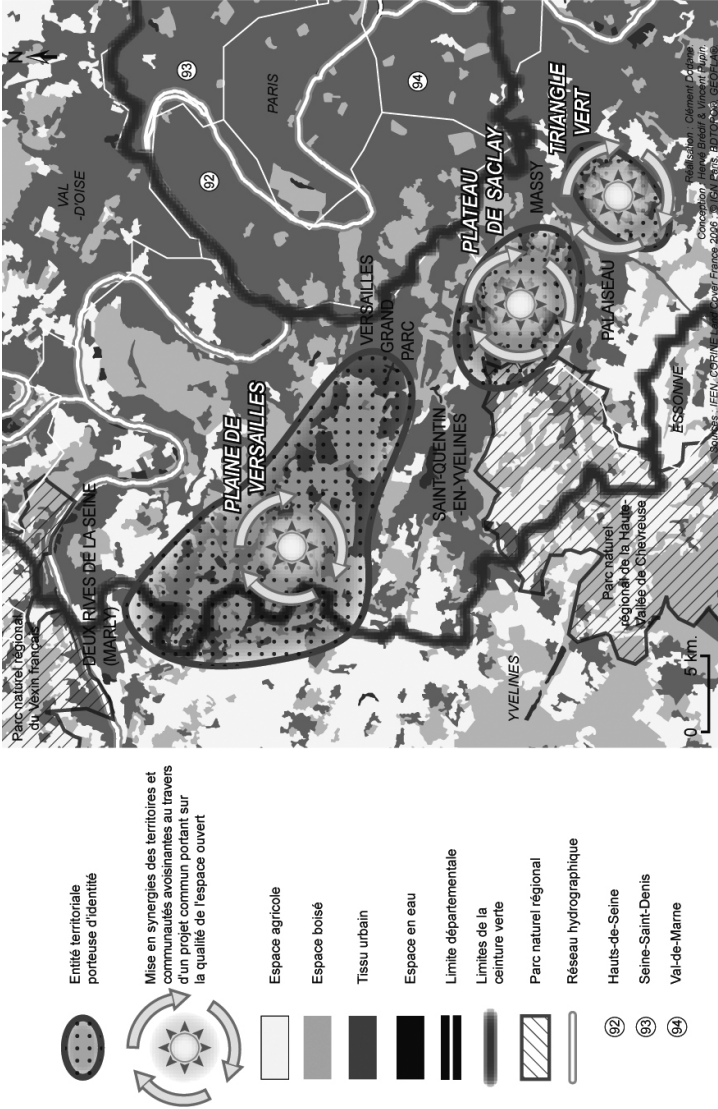
12 En grec, le *symbolon* désigne un signe de reconnaissance, à l'origine un objet coupé en deux dont deux hôtes conservaient chacun une moitié qu'ils transmettaient à leurs enfants ; on rapprochait les deux parties pour faire la preuve que des relations d'hospitalité avaient été contractées.

la pure utopie. Symboles, c'est-à-dire finalement manière de « redire ce qui nous relie » (Micoud, 2005), afin de mieux comprendre que ces espaces correspondent à de véritables *patrimoines communs*. Qui donc osait prétendre, il y a peu encore, qu'il s'agissait de grands vides dépourvus du moindre intérêt ?

Conclusion

Tenter de rendre compte des dynamiques de la métropole francilienne, afin de mieux contenir son développement et d'orienter à dessein son devenir constitue une tâche extrêmement ardue : est-elle même accessible eu égard à la complexité de « l'objet » considéré et à la multiplicité des opérateurs qui l'influencent ? Le travail enthousiasmant réalisé par les dix équipes d'architectes-urbanistes retenues dans le cadre de la consultation sur le Grand Paris enseigne justement que l'entité métropolitaine se révèle sous un jour chaque fois différent, selon la grille d'analyse privilégiée et les hypothèses formulées. Chaque perspective met en lumière certains aspects, en laissant d'autres dans l'ombre. La métaphore de la ville, chère au philosophe Leibniz (Deleuze, 1988), se trouve ici parfaitement confirmée et illustrée. Pourtant, la complexité de la métropole francilienne ne saurait se résoudre à l'une des approches proposées. Quant à leur somme ou à leur synthèse, rien n'assure qu'elle soit réellement possible.

Dans ces conditions, les travaux effectués au sujet des espaces ouverts agricoles de la périphérie métropolitaine, dont témoigne cet article, invitent à changer de focale. Ils indiquent qu'une partie de l'avenir de la métropole se joue en ce moment même, dans et autour d'espaces trop souvent négligés. Ces espaces ouverts à forte composante agricole peuvent favoriser l'avènement de nouvelles entités territoriales porteuses de sens et d'identité, entités susceptibles d'exister et de s'affirmer, à côté du rayonnement parisien, tout en enrichissant la qualité du projet métropolitain. Cette perspective ouverte par nos travaux sur les espaces ouverts rejoint l'analyse de Guy Di Méo (2010) quand il estime que l'identité devient essentielle dans la concurrence entre métropoles ; de même qu'elle s'accorde avec ce que recommandait François Ascher (2009, p. 309-310) lors d'un entretien sur le Grand Paris accordé à la revue *Esprit* : « On ne parviendra pas à organiser de manière performante la région en continuant le modèle fondamentalement monocentrique de la région Île-de-France. Mieux vaut développer les grands pôles – la notion de pétales prend un sens – et organiser des morceaux de la région Île-de-France autour de ces grands pôles qui seront de nouvelles centralités. » Avant d'ajouter, quelques lignes plus bas : « Ces pôles doivent se trouver à l'articulation de la première et de la deuxième couronne parce que c'est là que l'on est à la bonne distance pour organiser une mégalopole d'une douzaine de millions d'habitants. » En outre, un tel ancrage territorial renouvelé permettrait sans doute, ainsi que l'ont bien compris certains responsables politiques de la région, de corriger la forte dépendance de la métropole-ville-monde parisienne par un regain d'autonomie. Avec, à la clé,



Carte 2 Les espaces ouverts agricoles, constructeurs d'identité territoriale. *Agricultural open spaces as sources of territorial identity. Example of the South-West quarter of the green belt.*

un équilibre autonomie-hétéronomie repensé et retrouvé, dont la sociologue américaine Saskia Sassen (2007) prédit qu'il pourrait bien décider, dans un monde soumis à de fortes turbulences, de la robustesse et de la résilience des mégapoles.

Nous sommes persuadés que l'attachement des habitants et responsables locaux à ces espaces agricoles est sous-estimé, alors qu'il forme une source considérable de renouvellement de la construction urbaine, de l'aménagement du territoire et, plus généralement, de la vie de la cité. Seule une dialectique encouragée entre approches universelles et approches de terrain, stimulations globales et initiatives fortement territorialisées peut assurer que le projet de Grand Paris sera effectivement le fruit d'une co-construction durable.

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
UFR de Géographie
191, rue Saint-Jacques
75005 Paris
hbredif@univ-paris1.fr

Bibliographie

- Ascher F. (2009), *L'âge des métapoles*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 389 p.
- Berger M. (2004), *Les périurbains de Paris. De la ville dense à la métropole éclatée ?*, CNRS Éditions, Paris, 317 p.
- Berque A. (2000), *Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, Belin, Paris, 271 p.
- Brédif H. (2003), *Démarche patrimoniale Plateau de Saclay. Intérêts, conditions et moyens du maintien de l'agriculture du Plateau de Saclay pour une amélioration de la gestion du vivant dans la métropole francilienne*. Trois rapports publiés par l'Association « Terre et Cité » ; t. I : *Audit patrimonial*, 41 p. ; t. II : *Séminaires*, 108 p. ; t. III : *Intégration en vue de l'établissement de la Charte* : 24 p. Documents en partie téléchargeables, notamment la synthèse générale, lien officiel de l'OIN : <http://www.terreetcite.org/demarche/demarche.htm>.
- Brédif H., Carré C. (2006), « Quels points de convergence et/ou de divergence entre le niveau local et le niveau régional pour la préservation et la valorisation des espaces ouverts de l'espace périurbain de l'Île-de-France ? », *Document d'intégration des neuf analyses territoriales*, établi sur la base des analyses effectuées par les étudiants du Master 2 DDMEG (université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), commande du DEUR (IAURIF), 24 p.
- Brédif H. (2008), « La qualité comme moyen de repenser le développement durable d'un territoire », *EspacesTemps.net*, textuel mis en ligne le 23 mai. <http://espacestemp.net/document5213.html>
- Brédif H. (2009), « Quel projet d'intérêt national pour le plateau de Saclay ? », *Espace géographique*, n° 3, t. 38, p. 251-266.
- Charvet J.-P. (2003), « Les conditions d'un maintien d'une agriculture vivante en Île-de-France », *Revue canadienne des sciences régionales*, XXVI : 2&3, p. 359-372.
- Charvet J.-P., Poulot M. (2006), « Conserver des espaces ouverts dans la métropole, le cas de l'Île-de-France », in *Ville et environnement*, dir. E. Dorier-Apprill, Sedes, 511 p.
- Conseil régional d'Île-de-France, Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France, Agence des espaces verts de la région d'Île-de-France (1995), *Plan vert régional d'Île-de-France*, Paris, 262 p.

- conseil régional d'Île-de-France, Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France (2006), *Une vision régionale pour l'Île-de-France. Les orientations de la région pour la révision du Schéma directeur*, Paris, 132 p.
- Deleuze G. (1988), *Le Pli : Leibniz et le Baroque*, Paris, Éditions de Minuit, 191 p.
- Deswartes D. (1999), *Le devenir des espaces agricoles et naturels en zone périurbaine*. Rapport de la Commission de l'Agriculture, de l'aménagement rural et de l'environnement. Conseil Économique et Social de la région Île-de-France, 290 p.
- Di Méo G. (2010), « La métropolisation. Une clé de lecture de l'organisation contemporaine des espaces géographiques », *L'information géographique*, n° 3, t. 74, p. 23-38.
- District de la région de Paris (1965), *Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région de Paris*, Paris, 222 p.
- Donadieu P. (1998), *Campagnes urbaines*, Paris, Actes Sud et École nationale supérieure du paysage de Versailles, 219 p.
- Emélianoff C. (2003), « Les relations ville-nature : zone d'ombre ou cécité ? », in *Quelles natures voulons-nous ? Pour une approche socio-écologique du champ de l'environnement*, C. Levêque, S. van der Leeuw (éd.), Paris, Elsevier, p. 47-54.
- Favier J. (1974), *Nouvelle Histoire de Paris, Paris au xv^e siècle 1380-1500*, Association pour la publication d'une histoire de Paris, Paris, 486 p.
- Fléury A. (2005), « L'agriculture dans la planification de l'Île-de-France : du vide urbain à la multifonctionnalité territoriale », *Les Cahiers de la multifonctionnalité*, n° 8, p. 33-46.
- Fléury A., Donadieu P. (1997), « De l'agriculture péri-urbaine à l'agriculture urbaine », *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, n° 31, p.
- Fléury A. (2005), « L'agriculture dans la planification de l'Île-de-France : du vide urbain à la multifonctionnalité territoriale », *Les Cahiers de la multifonctionnalité*, n° 8, p. 33-46.
- Gould S. J. (1997), *La Mal-Mesure de l'homme*, Paris, Odile Jacob, 468 p.
- Hervieu B., Viard J. (1997), *Au bonheur des campagnes (et des provinces)*, La Tour d'Aigues, Éditions de L'Aube.
- IAURIF, DRIAF (2004), *Atlas rural et agricole de l'Île-de-France*, Paris,
- IAURIF (2005), *La ceinture verte d'Île-de-France, un espace de vie à réinventer. Éléments pour un nouveau partage de l'espace périurbain francilien*, Paris, 44 p.
- Jacquart J. (1974), *La crise rurale en Île-de-France, 1550-1670*, Paris, Publications de la Sorbonne, Armand Colin, 795 p.
- Larcher G. (1998), *Les territoires urbains et paysagers : pour un nouvel équilibre des espaces périurbains*. Rapport d'information 415. Commission des Affaires Économiques et du Plan. Sénat, 97 p.
- Lussault M. (2009), « Dix mots pour comprendre le Grand Paris », in *Le Grand Pari(s). Consultation internationale sur l'avenir de la métropole francilienne*, Paris, Le Moniteur Architecture, 258 p.
- Maspoli S. (2006), « Étude du potentiel de développement des activités équestres sur le territoire de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets », rapport de stage Master II Économie et Gouvernance de l'Environnement et des Territoires, « Tourisme et Environnement », Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, APPVPA, 82 p.
- Micoud A. (2005), « Patrimonialisation : comment redire ce qui nous relie ? Un point de vue sociologique. », in Barrère C., Barthélémy D., Nieddu M. et Vivien F.-D. (dir.), *Réinventer le patrimoine : de la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?*, Paris, L'Harmattan, p. 81-96.
- Ollagnon H. (1987), « Une nécessaire rencontre des approches théoriques et pragmatiques de la gestion de la nature : l'audit patrimonial de type système-acteurs », *Cahier du Germes*, n° 12, p. 91-106.

- Perrier-Cornet Ph., Hervieu B. (2002), « Les transformations des campagnes françaises : une vue d'ensemble », in Ph. Perrier-Cornet (dir.), *Repenser les campagnes*, Éditions de l'Aube, 208 p.
- Poulot M. (2006), « De la clôture patrimoniale des territoires périurbains de l'ouest francilien », *Socio-anthropologie* [en ligne], n° 19, <http://socio-anthropologie.revues.org/index663.html>.
- Préfecture de la région d'Île-de-France, région Île-de-France, Conseil économique et social de la région Île-de-France (2004), *Le SDRIF de 1994, quel bilan ? Synthèse des points de vue du Conseil régional, de l'État et du Conseil économique et social régional*, Paris, 8 p.
- Phlipponneau M. (1956), *La Vie rurale de la banlieue parisienne : étude de géographie humaine*, Paris, Librairie Armand Colin, 593 p.
- Pupin V., Viel J.-M., Colin M. (2008), « Une démarche patrimoniale de gestion de la qualité du vivant en Île-de-France : l'expérience de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets », *Le Courrier de l'Environnement de l'INRA*, n° 55, p. 125-134.
- Pupin V. (2008), « *Démarche qualité sur la présence de cheval dans la Plaine de Versailles* », rapport final, A.P.P.V.P.A.
- Pupin V. (2008), *Les approches patrimoniales au regard de la question de la prise en charge du monde*, thèse de doctorat de l'AgroParisTech, 301p (référence électronique : <http://pastel.paristech.org/4920/>).
- Sassen S. (2007), *A Sociology of Globalization*, New York, W.W. Norton & Company, 250 p.